



Communiqué de presse

Meilleur remboursement de la contraception à partir du 1^{er} août (27.07.2018)

La ministre de la Santé, Lydia Mutsch, le ministre de la Sécurité sociale, Romain Schneider, et le président de la Caisse nationale de santé, Paul Schmit, ont signé une convention qui entame une nouvelle étape concernant la prise en charge et l'accessibilité à la contraception féminine.

En effet, à partir du 1^{er} août 2018, l'âge limite pour pouvoir bénéficier du remboursement à hauteur de 80% de la contraception sera relevé de 25 ans à 29 ans inclus (30 ans). La limite d'âge de 25 ans avait été introduite en 2012. Auparavant, la contraception n'était pas remboursée.

Dorénavant, toutes les femmes affiliées au système d'assurance maladie du Grand-Duché de Luxembourg auront droit, jusqu'à leur 30^e anniversaire, à treize cycles par an de contraceptifs, qu'il s'agisse de la pilule, des patchs ou de l'anneau vaginal. Une autre nouveauté est que cette mesure s'étend également aux dispositifs intra-utérins, communément appelés stérilets, non encore couverts jusqu'à ce jour par le programme national de contraception. Un forfait de prise en charge par dispositif intra-utérins délivré correspondant à 80 % du montant exposé, avec un maximum de 75 euros, sera ainsi appliqué.

Pour la ministre Lydia Mutsch, il s'agit d'une « avancée notable pour la santé affective et sexuelle de nos femmes. Cette mesure tient compte des réalités de notre société et accompagne ainsi la modernisation de notre système de santé. Je m'en félicite à la fois comme ministre de la Santé et comme ministre de l'Égalité des chances. »

« Ces améliorations en faveur des femmes s'inscrivent dans les efforts communs visant à moderniser et à rendre plus accessible les prestations de l'assurance maladie-maternité. Elles viennent compléter les autres améliorations qui ont été mises en place ces dernières années au bénéfice des assurés » a souligné Romain Schneider qui salue l'avancé dans ce domaine.

Communiqué par le ministère de la Santé, le ministère de la Sécurité sociale et la Caisse nationale de santé.

Contact de presse :

Ministère de la Santé

Monique Putz

E-mail: monique.putz@ms.etat.lu

Tél.: (+352) 247-85624